

Université Badji Mokhtar Annaba
Faculté de Médecine
Département de Médecine
Service de Médecine légale
Pr F.KAIOUS

MODULE II: 6^{ème} Année de Médecine

Chapitre : Droit Médical

Année Universitaire : 2020/2021

Intitulé: Les Certificats Médicaux

Objectifs:

Connaitre la définition d'un certificat médical.

Connaitre les règles de rédaction du certificat médical

Connaitre la législation relative à la rédaction des documents médicaux.

Plan:

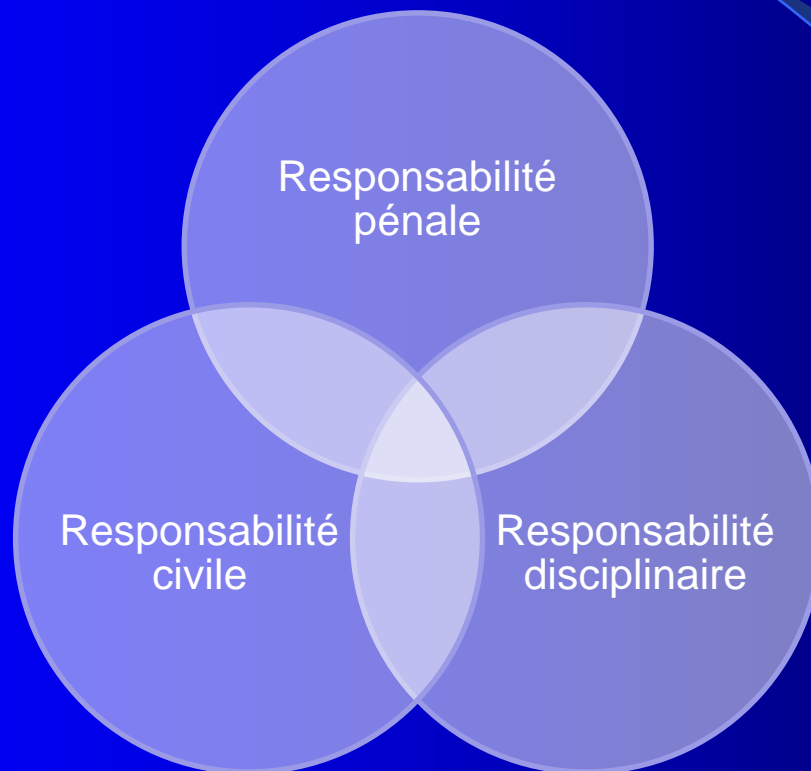
- I. Introduction
- II. Définitions
- III. Quand établir un document ,un certificat médical?
 - a. Les certificats prévus par la loi
 - b. Les certificats non prévus par la loi
- IV. Règles de rédaction:
 - a. règles générales de rédaction
 - b. règles absolues de rédaction
- V. Conséquences des certificats de constatations mal rédigés
- VI. Législation
- VII. Conclusion
- Bibliographie

I. Introduction :

L'importance pratique des documents médicaux en droit est des plus essentielles: de nombreux textes exigent ou imposent la production d'un document médical:

- le code du travail
- le code de la sécurité sociale
- le code civil
- le code de procédure pénale
- certaines administrations

L'établissement et la délivrance d'un document , d'un certificat exposent le praticien à une responsabilité particulière , représentée en droit par ce document.



II. Définitions:

1. Le certificat médical rédigé par le praticien se définit, non pas par son intitulé, mais par son **contenu** et particulièrement par son **objet**.

de la relation médecin-malade, en résulte que dans sa rédaction:

- 1 • le certificat médical a pour sujet un individu
- 2 • le certificat médical implique l'examen par le praticien de la personne concernée
- 3 • le certificat médical a pour objet les résultats de l'examen

2. Le certificat médical en droit , se caractérise par son **but**:

Acte justifié médicalement par un médecin et établi à la demande d'un patient ou d'une autorité publique dument habilitée en vue de valoir ce que de doit auprès d'un tiers:

- organisme de sécurité sociale
- administration judiciaire
- club sportif, ...etc.

3. **Le certificat médical est l'attestation écrite des constatations cliniques et para cliniques, positives ou négatives, concernant l'état de santé d'un individu qui a bénéficié d'un examen médical.**

III. Quand établir un document ,un certificat médical?

Avant d'établir un certificat médical , le praticien doit vérifier qu'il servira bien une cause utile au malade et notamment servir à faciliter l'obtention par son malade:

- * des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit (code de déontologie)
- * ou satisfaire à des obligations législatives ou réglementaires (art 57 du code de déontologie).

a. Les certificats prévus par la loi:

- certificat médical de décès
- certificat médical de naissance
- certificat médical d'accident de travail ou de maladie professionnelle
- certificat médical de sévices à enfants
- certificats médicaux établis sur réquisitions judiciaires:
 - vérification de l'état alcoolique
 - lors de la garde à vue
 - agressions physiques
 - toxicomanes
- certificat médical pré-nuptial pour le couple candidat au mariage.

b. Certificats non prévus par la loi:

- hospitalisation
- handicap divers
- assurance individuelle
- dispense sportive
- réserve d'aptitude professionnelle

IV. Règles de rédaction:

a. règles générales

- Le certificat médical doit être **justifié** ; vérifier qu'il servira à faciliter l'obtention par son malade des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit ou satisfaire à des obligations législatives ou réglementaires.

- Il est remis en mains propres au demandeur sauf exceptions :
 - ✓ pour un mineur ou un majeur protégé → représentant légal
 - ✓ pour une réquisition → autorité requérante
 - ✓ certificat de naissance, de décès, d'internement...
 - ✓ certificat établissant la relation entre la mort d'un pensionné militaire et l'affection pensionnée : remis aux ayants droits
 - ✓ certificat concernant le décès de la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle : remis au conjoint survivant

Le médecin rédacteur doit personnellement examiner le patient.



Fig.1

Le médecin doit refuser le certificat et adresser à plus compétent que lui s'il ne s'estime pas suffisamment spécialiste dans le domaine.

- Le médecin reste juge de l'opportunité de délivrance du certificat.
- Le médecin ne doit délivrer aucun certificat de complaisance (*code de déontologie médicale*)
- Attention : un certificat médical peut avoir des implications financières, sociales voire politiques.



Fig.2

b. règles absolues de rédaction

- Tout certificat doit être rédigé clairement et lisiblement s'il est manuscrit.
- Tout certificat doit comporter deux identités :
 - celle du médecin rédacteur
 - celle du demandeur (malade)
- Il est fortement conseillé de faire un double du certificat et de le conserver dans le dossier du patient.

Les 3 dates

-1-

date des faits allégués
par le patient.

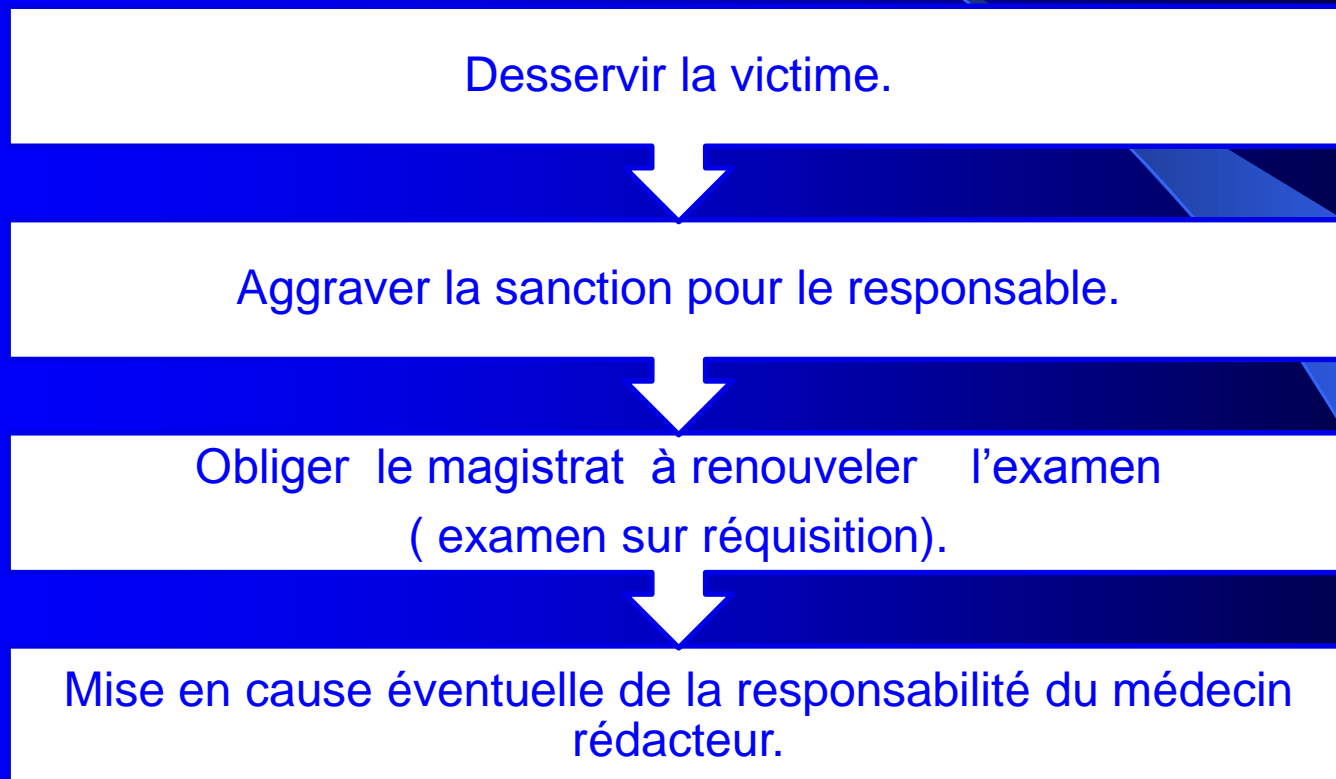
-2-

date de l'examen
médical.

-3-

date de rédaction et
de délivrance du
certificat.

V. Conséquences des certificats de constatations mal rédigés:



VI. Législation:

Code de déontologie médicale

- Art 56: toute prescription , certificat , attestation ou document établi par un médecin , doit être rédigé lisiblement et permettre l'identification du signataire et comporter la date et la signature du médecin.
- Art57 : toute fraude , abus de cotation , indication inexacte des honoraires ou des actes effectués sont interdites.
- Art 58: la délivrance de rapport tendancieux ou d'un certificat de complaisance est interdite.

VII. Conclusion:

1. En toutes circonstances , le praticien **doit honorer** le contrat social qui le lie à son patient , répondre en conscience à la confiance que ce dernier accorde à son médecin et privilégier son devoir d'assistance dans les soins et la défense de ses droits (délivrance des documents).
2. L'importance médico-légale des documents médicaux, la responsabilité assumée par le praticien signataire , justifient une grande **vigilance** et une grande **prudence** dans leur rédaction en pratique quotidienne.

3. Le caractère « médico-légal » de plus en plus contraignant de la rédaction d'un certificat médical justifie que celui-ci soit particulièrement **précis** .
4. Le médecin doit obligatoirement avoir connaissance de **l'objet**, des **raisons** et de la **finalité** de l'établissement d'un document médical , par qui est-il demandé?, pour quel motif ?, à qui devra t-il être adressé?.
5. Le médecin qui est le conseiller de son patient en ce qui concerne sa santé , le devient de surcroît dans le domaine du droit médical , l'obligeant à **prendre conscience** du rôle qui lui incombe , comme de sa responsabilité.

Bibliographie

F Canas : aspect médico-légal des certificats médicaux / à propos de la rédaction des certificats sur papier libre (*mémoire DESC de médecine légale*)

Décret exécutif 92/276 du 0 juillet 1992 portant code de déontologie médicale.

Loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé.

Code pénal Algérien

Code civil Algérien.